



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mardi 6 décembre 2022

19 h 00

Présentiel – École SALG

### Compte rendu

#### 1. Présence et quorum

À 19 h 06, Mme Guylaine Cool ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum.

Sont présents (par ordre alphabétique) :

- Mme Roberta **A**guirre Obregon, représentante des parents;
- Mme Marie-Claude **B**ernier, représentante des enseignant.e.s;
- Mme Guylaine **C**ool, directrice;
- Mme Julie **D**aneau, représentante des parents;
- M. Christophe **D**errien, représentant des parents;
- Mme Lara **E**id, représentante des parents;
- Mme Mélissa **G**ourdeau St-Denis, représentante des parents;
- M. Julien **H**oude Roy, représentant des parents;
- Mme Annik **J**obin, représentante du service de garde;
- Mme Marie **L**arivière, représentante des enseignant.e.s.
- Mme Ménaïque **L**égaré-Dionne, représentante des parents.
- Mme Catherine **V**eilleux, représentante des enseignant.e.s

Excusés :

- Mme Laio **A**uger, substitut des parents;
- Mme Jolène **G**authier, représentante des professionnel.le.s;
- M. Mathieu **P**lante, représentant des parents.

M. Christophe Derrien est nommé secrétaire. Aucune des personnes présentes ne s'y oppose.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que la direction et la présidente ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Saint-Albert-le-Grand (SALG) et que les personnes présentes proposent d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Christophe Derrien, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, représentante des parents, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté pour la séance ordinaire du 06 décembre 2022 au CÉ de l'école SALG;

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ de l'école SALG ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Marie-Claude Bernier, appuyée par Mme Roberta Aguirre Obregon, présente lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

### **4. La vie à l'école!**

Mme Guylaine Cool donne de l'information sur la vie à l'école.

Il y a 372 enfants à date.

4 nouvelles classes d'accueil qui peuvent se rendre jusqu'à 16.

Capacité totale de l'école est de plus de 500 élèves.

Les classes d'accueil ont des cours d'art dramatique, d'éducation physique. Cela crée de la vie dans l'école. Il y a aussi eu des activités d'intégration et de la bienveillance avec les autres classes.

Mme Guylaine Cool annonce qu'il y aura une journée spéciale chaque jour du mois de décembre dans le service de garde et calendrier de l'avent dans l'école avec des activités.

Enfin, l'activité de pâtisserie aura lieu le vendredi 23 décembre.

### **5. PTRDI et acte d'établissement**

Mme Lara Eid explique la fonction du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et que chaque année les écoles sont consultées ainsi que le comité de parents.

Mme Guylaine Cool explique que l'école SALG n'est pas indiquée pour des changements dans le PTRDI

Mme Guylaine Cool lit l'acte d'établissement scolaire, année scolaire 2022-2023 pour adoption par le CÉ

**CONSIDÉRANT** que l'acte d'établissement correspond aux besoins de l'école SALG;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Julie Daneau, appuyée par Mme Ménaïque Légaré-Dionne, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le PTRDI avec la modification que le gymnase a été livré en août 2022 au lieu de l'hiver 2022

## **6. Projet éducatif : état de situation et ligne du temps**

Mme Guylaine Cool explique la ligne du temps à respecter dans le cadre du projet éducatif. Le prochain enjeu pour lequel les enseignants veulent se perfectionner davantage est les mathématiques. Prochain projet éducatif : 2023 -2027.

Le PEVR et le projet pédagogique sont alignés ensemble.

Les parents vont être appelés à donner leur opinion ainsi que les employés du service de garde.

## **7. Rapport de l'OPP**

Mme Mélissa Gourdeau-St-Denis annonce que 58 paniers ont été vendus dont 12 paniers solidaires. La distribution s'est bien passée, mais les parents étaient moins satisfaits par la qualité du contenu des paniers.

La formule sera à revoir pour l'année prochaine.

Mme Ménaïque Légaré-Dionne donne des détails sur le party d'Halloween. La contribution volontaire a été une belle réussite.

Le réseau wifi reste un enjeu pour la musique.

Des parents ont mentionné qu'ils ont attendu à la porte. Mme Guylaine Cool annonce qu'il y a un enjeu de capacité maximale de personnes dans les gymnases donc qu'il faut prendre le temps de faire un décompte des usagers et que nous ne pouvons donc pas ouvrir les portes sans surveillance.

Il est convenu ensemble que le *Marché de Noël* de 2023 aura lieu la première semaine de décembre.

Un calendrier d'évènements est requis pour la prochaine année.

40-45 sapins et 20 couronnes ont été vendus pour le Marché de Noël qui était une réussite notamment avec la chorale.

## **8. Nouvelles du service de garde**

Mme Annik Jobin annonce qu'avec les classes d'accueil, 2 postes ont été ouverts à l'affichage, car il y a eu trop d'élèves par éducateurs.

2 personnes ont comblé les postes, mais éventuellement il faudra d'autres postes si d'autres élèves en classes d'accueil continu d'arriver. Plusieurs changements ont été faits pour s'ajuster aux arrivées.

Vendredi 9 décembre, avec le projet des serres hydroponiques, il y aura le webinaire avec le groupe de Stéphanie. Le lien de l'entrevue pourra être partagé dans l'école.

Stéphanie fera le tapis vert levé de fond (vente de produits) pour avoir du vermicompostage à l'école.

Avec la fondation Bleu-Blanc-Rouge, avec les Canadiens de Montréal, projet soumis pour 55 enfants pour un don de 6000 \$ pour des patins et des casques.

## **9. Nouvelles du chantier de SALG**

Mme Guylaine Cool annonce qu'un membre de la Direction générale s'est déplacé à l'école. Ceci a fait accélérer les choses, car 2 points de mécontentement ont été mentionnés : l'accès au wifi et les non-conformités par rapport au chantier en lien avec le chauffage.

Du personnel du CSSDM est dans l'école en ce moment afin de régler les problèmes avant le départ pour le congé.

### **10.1. Suivi Cie de photos 2023**

Mme Guylaine Cool annonce que Jacinthe a effectué des recherches de nouveaux studios : Studio 8 et La Pomme Verte.

La Pomme Verte propose des photos plutôt classiques et décor non naturel. Studio 8 propose un décor naturel et est une plus petite compagnie.

La Boite Blanche et Pomme Verte ne sont pas retenues pour la prochaine année. Studio 8 est voté à l'unanimité moins 2 abstentions.

**CONSIDÉRANT** que Studio 8 a obtenu le plus de votes de la part des membres du CÉ présents;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Roberta Aguirre Obregon, appuyée par Mme Catherine Veilleux, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le choix de Studio 8 pour les photos de classes 2023

### **10.2. Activités éducatives, culturelles et sportives**

Mme Guylaine Cool parcourt le tableau des activités éducatives, culturelles et sportives et informe les membres du CÉ présents des différences entre les dépenses réelles et proposées dans le tableau.

**CONSIDÉRANT** que les activités éducatives, culturelles et sportives présentées lors de la réunion du CÉ du 06 décembre 2022 sont acceptables telles que définies;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Ménaïque Légaré-Dionne, appuyée par Mme Roberta Aguirre Obregon, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** les activités éducatives, culturelles et sportives.

Aussi Mme Guylaine Cool lit une résolution pour transférer les fonds requis du fonds 4 au fonds 9 pour approbation par le CÉ. La résolution signée # 01 CÉ 12/22-23 est disponible auprès de la direction.

### **10.3. Parascolaire**

Mme Guylaine Cool annonce que la danse sera de retour, mais que la forme reste à définir. Les parents présents donnent un bon retour sur le Kinball et le Yoga.

Sont retenues les activités suivantes pour la session d'hiver :

- Le Kinball,
- Le Yoga pour multiâges.
- Les échecs via un contact d'un parent de l'OPP
- Le Théâtre via un contact d'une enseignante
- La Danse

### **10.4. Budget : état de situation**

Mme Guylaine Cool explique que l'école pourrait avoir un déficit au service de garde, possiblement à cause des classes d'accueil. Au niveau de l'école, les dépenses ont augmenté, mais pas les revenus au budget du 30 septembre à la suite de l'arrivée des élèves en classes d'accueil.

Il y a aussi eu l'arrivée de 2 enfants avec grands défis. Une aide a été demandée et autorisée, mais à cause de la pénurie de main-d'œuvre en service, il a été autorisé de prendre une éducatrice du service de garde pour une aide personnalisée. Ceci provoque des dépenses supplémentaires.

Aussi, il y a eu de l'absentéisme au niveau du concierge et du secrétariat, ceci aussi a engendré des dépenses additionnelles.

À pareille date en 2021, 52% du budget en 2021 présentement 70%.

À pareille date en 2021, une demande de mesure alimentaire en aide inter-écoles avait été faite. Au 22 novembre 2022, l'école a dépassé la moitié du budget en fruit. Une demande sera faite pour une aide inter-écoles pour la mesure alimentaire.

### **10.3. Choix de la prochaine date du CÉ**

Le CÉ choisi ensemble la date du prochain CÉ au 2 février 2023

### **11. Formation obligatoire pour les membres du CÉ**

Mme Lara Eid annonce qu'il y a une formation obligatoire pour les nouveaux membres sur le site web de la CSSDM contenant des capsules et des fiches.

### **12. Varia**

Il n'y a pas de varia.

### **13. Mot du public**

Il n'y a pas de mot du public.

#### **14. Levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Lara Eid, il est résolu à l'unanimité,

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20:43

#### **15. Rapport aux membres parents du conseil d'établissement, de la représentante au comité de parents de la commission scolaire.**

Nouveau protecteur de l'élève a été engagé : Kim Vaillancourt.

Il y aura beaucoup de consultations au comité de parents : critères pour les maternelles 4 ans, critères d'inscription, PEVR (plan engagement vers la réussite) ...

---

Mme Guylaine Cool  
Directrice

---

Mme Lara Eid  
Présidente du Conseil d'Établissement